

# VILLE DE ROANNE

## DECISION DU MAIRE DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibérations des 23 mai 2020 et 24 mars 2022

**N° 2023-69**

### **PROPRIETES COMMUNALES**

- **Local commercial Espace Commercial Saint Louis, lot n° 27**
- **Bail commercial avec la SAS "Reconditionne ton Phone"**

La Ville de Roanne est propriétaire d'un local commercial situé au 1<sup>er</sup> étage de l'espace commercial Saint Louis, 15-31, rue Alexandre Raffin, sur la parcelle cadastrée section AB n° 448.

Ce local est occupé, depuis le 15 juin 2020, par la SAS « Reconditionne ton Phone » qui y exerce l'activité de ventes de téléphones reconditionnés et réparations de smartphones et tablettes, sous l'appellation « PHONE REVIVE », conformément aux Baux d'Occupation Précaire successifs du 4 juin 2020, du 21 juin 2021 et du 7 juillet 2022.

Le dernier bail en vigueur est arrivé à expiration le 14 juin 2023. La SAS « Reconditionne ton Phone » a informé la Ville de Roanne de son souhait de poursuivre son activité dans les lieux. Aussi, il a été convenu entre les parties de contracter un bail commercial.

Ce local, d'une surface de 30 m<sup>2</sup>, constitue le lot n° 27 de la copropriété. Il se compose d'une seule pièce avec séparation pour le stockage de matériel.

Le bail commercial qui a reçu l'accord de l'intéressé précise dans ses grandes lignes :

- Une mise à disposition consentie et acceptée pour une durée de neuf années entières et consécutives pour les locaux loués, qui commence à courir le 15 juin 2023 pour se terminer le 14 juin 2032 ;

- Une mise à disposition consentie pour un loyer mensuel de de 468,11 € T.T.C. payable mensuellement et d'avance. Ce loyer fera l'objet d'une actualisation en fonction de l'Indice des Loyers Commerciaux (I.L.C.) par période triennale à la date anniversaire du bail commercial. Une provision sur charges mensuelle de 124 € H.T. sera appelée et fera l'objet d'une régularisation annuelle.

Monsieur le Maire de la Ville de ROANNE,

Vu le rapport ci-dessus,


Conformément à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Municipal,

## DECIDE

- de signer le bail commercial à intervenir avec Monsieur DAGOIS Boris, PDG., de la SAS « Reconditionne ton Phone » pour l'occupation du local commercial du 1<sup>er</sup> étage de l'espace commercial Saint Louis au 15-31, rue Alexandre Raffin.

ROANNE, le **27 JUIN 2023**

Le Maire,

  
**Yves NICOLIN**  
Président de Roannais Agglomération

